

TRUJAS

CONCESSIONNAIRE - RÉPARATEUR AGRÉÉ
DISTRIBUTEUR DE PIÈCES DE RECHANGE PEUGEOT

Société par action simplifiée au capital de 2 121 000 €
R.C.S Versailles 493 445 878
Siret 493 445 878 00017 - APE 4511 Z
N° Intracommunautaire FR 82 493 445 878

Z.A. - 5, avenue Roger Hennequin
CS 70506 - 78197 Trappes Cedex
Tél : 01 30 16 22 22

**RÉPARATEUR AGRÉÉ PEUGEOT
SUCCURSALE VN**

Z.A. - boulevard des Arpents
78310 Coignières Maurepas
Tél : 01 34 61 43 03

RÉPARATEUR AGRÉÉ PEUGEOT

1, avenue Georges Pompidou
78690 Les Essarts le Roi
Tél : 01 30 41 51 60



PEUGEOT

Facture

COURRIER ARRIVÉ
20 NOV. 2017
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SAINT QUENTIN EN
YVELINES BD : MG160010
1 RUE EUGENE HENAFF
78192 TRAPPES CEDEX



VOUS AVEZ ÉTÉ ACCUEILLI PAR FREDERIC FOUCHER

FACTURE en Euro N° 0175789

TRAPPES le 16.11.2017 A0

N° DOCUMENT	N° CLIENT	VOTRE COMMANDE	MARQUE	V.I.N.	N° IMMATRICULATION	KILOMÉTRAGE	N° COMMAND
XXXXXX	7519		RENAULT	VF1BB2L0547778304	CK-604-WZ	46140	28988

DÉSIGNATION	N° PIÈCE	QUANTITÉ OU TEMPS	C T	PRIX UNITAIRE HORS TAXE		PRIX UNITAIRE NET HORS TAXE	MONTANT
FACTURATION UTILISÉE : TEMPS BAREME							
REVISION		1,00	2	70,00		70,00	70,00
REPLACEMENT BALAIS ESSUIE VITRE AR ET AV		0,20	2	70,00		70,00	14,00
Participation aux recyclages dechet		1,00	2	3,68		3,68	3,68
TOTAL ACTIVA 5W30	1	4,00	2	18,50	20,0	14,80	59,20
FILTRE A HUILE		1,00	2	11,30	26,0	8,36	8,36
JOINT		1,00	2	1,00	10,0	0,90	0,90
BAL AIS ESSUIE VITRE		1,00	2	11,00	20,0	8,80	8,80
BAL AIS ESSUIE VITRE		1,00	2	16,00	20,0	12,80	12,80
BAL AIS ESSUIE VITRE		1,00	2	13,00	20,0	10,40	10,40

DATE D'ECHEANCE: 31.01.2018
RECTIFICATION: LE TAUX D'INTERETS APPLIQUE EN CAS DE RETARD
DE REGLEMENT EST LE TAUX DE LA BCE MAJORE DE 10%

www.peugeot.fr

TOTAL HORS TAXE	MONTANTS T.V.A. acquittés sur les débits suivant autorisation de l'Administration	TOTAL T.T.C.
188,14	CT2=20,00 188,14 37,63	225,77 E

COUPON A JOINDRE A VOTRE REGLEMENT

N° DOCUMENT	N° CLIENT	N° COMMANDE
0175789	7519	28988
161117	225,77 E	



PEUGEOT
RAPIDE



PEUGEOT
OCCASIONS
DU LION

MODALITÉS ET CONDITIONS DE RÈGLEMENT : *Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune condition d'escompte. Lorsque l'acheteur est un professionnel, en application de l'article L441-6 du Code de commerce, il est expressément convenu qu'en cas de retard de paiement, l'acheteur pourra se voir appliquer des pénalités calculées sur les sommes exigibles et non payées à bonne date au taux minimum prévu par la loi, égal à 3 (trois) fois le taux d'intérêt légal en vigueur, à compter de la date d'exigibilité des dites sommes. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40€ (quarante euros) pourra être appliquée à l'acheteur.

RÉSERVES DE PROPRIÉTÉ : Le transfert de la propriété des marchandises objet de la présente facture est suspendu jusqu'au paiement intégral de leur prix conformément aux dispositions de l'article L 621-122 du Code de Commerce les risques étant néanmoins transférés à l'acquéreur dès la livraison des marchandises.

ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE : En cas de contestation entre commerçants, les tribunaux compétents sont ceux dans le ressort desquels se trouve le siège de notre établissement.*



DEMANDE DE TRAVAUX
OU D'ENLEVEMENT N°

2017180

Trappes le 03/11/2017

1 rue Eugène Hénaff
BP 118
78192 TRAPPES CEDEX
Téléphone : 01 39 44 80 80
Télécopie : 01 30 44 08 32

EQUIPEMENT CONCERNE :

CK-604-WZ
VF1BB2L0547778304

NOMENCLATURE/MARCHE

S13095

FOURNISSEUR

PEUGEOT TRUJAS

N° COMPTE FOURNISSEUR

7519

REF	DESIGNATION	QTE	REM	PU HT	TTHT
	ENTRETIEN PERIODIQUE 30 000KM REPLACEMENT BALAIS ESSUIE-GLACE				
NOM ET SIGNATURE DU RESPONSABLE DE SERVICE Lionel CUPIF 06 72 10 56 16 lionel.cupif@sgy.fr		TT HORS TAXE TVA 20 % TTC			